

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 932

4 mai 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A.	44691	IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxem- bourg) S.C.A.	44718
Acierco S.A.	44734	Leeuwarden S.A.	44697
ASM Services S.à r.l.	44710	Lemu Investments S.A.	44716
Aviva Investors	44718	Loceurope S.A.	44714
Bajo Aragón II S. à r.l.	44712	Lux Holdings S. à r.l.	44735
Baldor Invest S.A.	44719	Marlipar Finance S.à r.l.	44718
Capras SA	44721	Marlipar Holdings S.à. r.l.	44717
CCA Benelux S.A.	44690	Marlipar Investments S.à r.l.	44718
Clairmont S.A.	44720	MH Germany Property X S.à r.l.	44719
CNH Europe Holding S.A.	44716	Milton Investments S.A.	44721
Coast Holding S.à r.l.	44735	Neoconcept S.A.	44733
Compagnie de Participations Link Holding S.A.	44715	N.G.C. Titrisation S.A.	44722
Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.	44710	Orellana S.à r.l.	44720
DE Investment Group S.à r.l.	44710	Platane Administration S.A.	44717
Delta Lloyd Management Company S.A.	44696	Plough Holding S.A.	44734
Devonport Maritime Inc S.A.	44712	P.P. Luxco Holdings S.à r.l.	44715
Dinder's S.A.	44717	P.P. Luxco Holdings S.à r.l.	44736
Domicile Holdings S.A.	44714	Prodex Consulting International S. à r. l.	44733
Dugosch S.A.	44734	Rocha J.M. s.à r.l.	44707
ECC (Luxembourg) S.à r.l.	44709	Royal Lys Invest S.A.	44708
Elf Investment	44697	Safend S.A.	44690
EMT-European Merchant and Trust Hold- ing S.A.	44712	Safer Holdings S. à r.l.	44713
FGA Capital Lux S.A.	44733	Selargius S.A.	44720
Fiat Finance and Trade Ltd	44716	Sostherne Investments S.à r.l.	44716
FoodVest Equity Co S.A.	44722	TIAA Lux 8 S.à r.l.	44719
Gabedelem S.A.	44709	TIAA Lux 9 S.à r.l.	44708
Gecofet Petroleum S.A.	44708	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l.	44713
GER LOG 14 S.A.	44712	Travel Services International Holding S.A.	44736
Helix Investments S.A.	44714	Travel Services International Holding S.A.	44736
Horus Mining Investments S.A.	44697	Vantose S.A.	44721
Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l. ...	44711	Verger S.à r.l.	44715
Imagine Action S.A.	44735	VSS Vertex Luxembourg S.à r.l.	44690
Intertrading Investments S.A.	44713	Wolff Hoch- und Ingenieurbau Sàrl	44710
ITW SP Europe S.à r.l.	44709		

VSS Vertex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.324.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales effectuée en date du 07 avril 2009 que:

- Layca (Management) S.A., établie et ayant son siège social au 2ND Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société VSS Vertex Luxembourg Sarl à SGG S.A., établie et ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906.

Suite à ce transfert, les parts sociales de VSS Vertex Luxembourg S.à r.l. sont désormais détenues entièrement par SGG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VSS Vertex Luxembourg Sarl

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009050548/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 septembre 2007

En date du 20 septembre 2007, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jiri LACIGA, de Madame Iлона AUBRECHTOVA et de la société CCA Group a.s., et de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l. pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009050541/9766/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06822. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Safend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.848.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2008, tenue par conférence téléphonique à 11.00 heures, que:

Le conseil d'administration décide de nommer, Monsieur Bruno van Branden, né le 6 janvier 1971 à Mortsel (BE) demeurant à 10, rue Leedebaach, L-7618 Larochette gérant délégué à la gestion journalière avec tous les pouvoirs pour

engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le mandat expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social à clôturé au 31 décembre 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 16 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
Marco Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2009050542/9125/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of the month of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of Aberdeen Global Services S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 5 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 2265 on 5 December 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 1 July 2008 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 2050 on 23 August 2008.

The Meeting was presided over by Ms Victoria Brown, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Martin Hermanns, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Sophie Dupin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The entirety of the share capital being represented and all represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notices were necessary.

III. The agenda is as follows:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to authorise the Company to act as a management company (within the meaning of article 77 (2) of the Luxembourg law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment as amended (the "2002 Law")) of undertakings for collective investment and as consequence, an amendment of article 5 of the Articles further to the increase of the share capital of the Company.

2. Increase of the issued share capital of the Company by two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) so as to bring it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) to two million six hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,625,000) by acceptance of the contribution in cash (the "Contribution") by the subscriber set out hereafter (the "Subscriber"), subscription to the new shares by the Subscriber; payment of the Contribution and issue of twenty-five thousand (25,000) new shares to the Subscriber, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100);

Subscriber	Value of Contribution	Number of shares subscribed	Subscription Price of the shares
Aberdeen Asset Management PLC	2,500,000 €	25,000	100 €
Total	2,500,000 €	25,000	100 €

3. Amendment of article 5 of the Articles in order to authorise the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company up to the amount of ten million Euro (EUR 10,000,000) to be represented by one hundred thousand (100,000) Shares for a period starting on 24 March 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting approving this amendment in the Mémorial.

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to refer to the possibility for the board of directors of the Company to increase the Company's share capital under article 5 of the Articles.

5. Amendment of article 15 of the Articles in order to provide that the provisions applicable in the event any director or officer of the Company may have any material interest in any transaction of the Company, shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

6. Amendment of article 19 of the Articles in order to authorise the board of directors of the Company to declare and pay interim dividends in accordance with applicable laws.

7. Amendment of article 23 of the Articles in order to provide that the reference to the 1993 Law is replaced by a reference to the 2002 Law.

8. Fix the effective date of the above amendments as of 1 April 2009.

IV. After deliberation the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

The corporate object of the Company is the management (within the meaning of article 77 (2) of the Luxembourg law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law")) of undertakings for collective investment.

The Company will not manage portfolios of investments on a discretionary client by client basis.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limits of chapter 13 of the 2002 Law.

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to:

(i) increase the issued share capital of the Company from one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) to two million six hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,625,000) by acceptance of the contribution in cash by the Subscriber set out in the Agenda in consideration for the issuance of twenty-five thousand (25,000) new shares to the Subscriber, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100).

The meeting having stated that the other shareholders waived their preferential subscription rights, Aberdeen Asset Management PLC, having its registered office at 10 Queens Terrence, Aberdeen A310 14G 2711, and registered in Scotland under number SC082015, represented by Ms Victoria Brown, aforementioned, declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) new shares in the Company in registered form, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two million five hundred Euro (EUR 2,500,000) so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) as was certified to the undersigned notary.

(ii) amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

"The issued capital is set at two million six hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2,625,000.-), consisting of twenty-six thousand two hundred fifty (26,250) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) fully paid up."

Third resolution

The meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to create an authorized un-issued capital of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be represented by one hundred thousand (100,000) Shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is authorized to issue Shares thereunder for a period starting on 24 March 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 24 March 2009.

The Meeting unanimously resolved to amend article 5 of the Articles by the insertion after the first paragraph of these additional paragraphs:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000) to be represented by one hundred thousand (100,000) Shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on 24 March 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 24 March 2009 in the Memorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such Shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of Shares within the authorised capital."

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 6 of the Articles so as to read as follows:

"The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof or, in accordance with Article 5 hereabove, in respect of the authorised capital of the Company."

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 15 of the Articles so as to read as follows:

"No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, but subject, as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the group of Aberdeen and any subsidiary or affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations."

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 20 of the Articles so as to read as follows:

"Interim dividends may be declared and paid (including by way of staggered payments) by the board of directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend."

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 23 of the Articles so as to read as follows:

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and the 2002 Law.

Eighth resolution

The Meeting unanimously resolved to fix the effective date of the above decisions and amendments to the Articles of Incorporation as of 1 April 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary, by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons, appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") d'Aberdeen Global Services S.A., (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial"), numéro 2265 du 5 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2050 le 23 août 2008.

L'Assemblée a été présidée par Madame Victoria Brown, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé aux fonctions de secrétaire Monsieur Martin Hermanns, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Dupin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

V. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux apparaissent sur la liste de présence, laquelle est signée par les mandataires des actionnaires, le président, le secrétaire et le scrutateur et par le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

VI. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission de la Société sont représentées à la présente Assemblée, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'entièreté du capital étant représentée et tous les actionnaires représentés déclarant avoir pris connaissance au préalable de l'agenda, un avis de convocation n'était pas requis.

VII. The agenda est le suivant:

Agenda

9. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") afin d'autoriser la Société à agir en qualité de société de gestion (au sens de l'article 77 (2) de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002")), d'organismes de placement collectif, et implique par conséquent, une modification de l'article 5 des Statuts, suite à l'augmentation du capital social de la Société.

10. Augmentation du capital social émis de la Société de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) de sorte à le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à deux millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.625.000) par l'acceptation de l'apport en espèces (l'"Apport") par le souscripteur désigné ci-dessous (le "Souscripteur"), souscription des nouvelles actions émises par le Souscripteur; paiement de l'Apport et émission de vingt-cinq mille (25,000) nouvelles actions au Souscripteur, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100);

Souscripteur	Valeur de l'Apport	Nombre des actions souscrites	Prix de souscription des actions
Aberdeen Asset Management PLC	2.500.000 €	25,000	100 €
Total	2.500.000 €	25,000	100 €

11. Modification de l'article 5 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par cent mille (100.000) actions pour une période commençant le 24 mars 2009 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire approuvant cette modification.

12. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter la possibilité pour le conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société en vertu de l'article 5 des Statuts.

13. Modification de l'article 15 des Statuts afin de prévoir que les dispositions applicables lorsqu'un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société a un intérêt matériel dans une transaction de la Société, ne s'appliqueront pas aux décisions du conseil d'administration relatives à des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

14. Modification de l'article 19 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société de déclarer et de payer des dividendes intérimaires conformément aux lois applicables.

15. Modification de l'article 23 des Statuts afin de prévoir que la référence à la Loi de 1993 est remplacée par la référence à la Loi de 2002.

16. Détermination de la date d'entrée en vigueur des modifications susmentionnées à partir du 1^{er} avril 2009.

VIII. Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des Statuts de manière à lire:

L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77 (2) de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002")) d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée.

La Société pourra exercer toutes activités considérées comme utiles à l'accomplissement de son objet, en restant, toutefois, dans les limites tracées par le chapitre 13 de la Loi de 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de:

(i) augmenter le capital social émis de la Société de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à deux millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.625.000), par l'acceptation de l'apport en espèces par le Souscripteur désigné dans l'Agenda en contrepartie de l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions au Souscripteur, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (€ 100).

L'assemblée ayant confirmé que les autres actionnaires avaient renoncé à leurs droits préférentiels de souscription, Aberdeen Asset Management PLC, ayant son siège social au 10 Queens Terrence, Aberdeen A310 14G 2711, et immatriculée en Écosse sous le numéro SC082015, représentée par Madame Victoria Brown, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions de la Société sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de cent euro (EUR 100), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) de sorte que, dès maintenant, la Société ait à sa libre et entière disposition la somme de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

(ii) modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à lire:

"Le capital émis est fixé à deux millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.625.000,-), représenté par vingt-six mille deux cent cinquante (26.250) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérées."

Troisième résolution

L'assemblée, sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'instaurer un capital autorisé de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 24 mars 2009 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 24 mars 2009.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des Statuts par l'insertion, à la suite du premier paragraphe, des paragraphes suivants:

"Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le capital autorisé non-émis et l'autorisation d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 24 mars 2009 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 24 mars 2009 (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Le conseil d'administration ou le (les) délégués dûment mandaté(s) par le conseil d'administration, pourra (pourront) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou à renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, dans la mesure où il le juge opportun."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des Statuts de manière à lire:

"Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'Article vingt-deux des présentes, conformément à l'Article 5 ci-dessus, concernant le capital autorisé non-émis de la Société."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'Article 15 des Statuts de manière à lire:

"Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt matériel dans celle-ci, ou est un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement dans des relations d'affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, sous réserve des dispositions ci-après, être empêché de délibérer, de voter et d'agir en relation avec un tel contrat ou une telle autre affaire.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société, cet administrateur ou ce fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette transaction. Rapport devra être fait au sujet d'une telle transaction et d'un tel intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir dans celle-ci à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas aux décisions devant être prises par le conseil d'administration et rentrant dans le cadre des opérations courantes conclues à des conditions normales. Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, entre le groupe Aberdeen et toute société filiale ou affiliée ou avec une telle autre société ou entité, que le conseil d'administration pourra de temps à autre déterminer à sa discrétion, à moins qu'un tel "intérêt personnel" soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables."

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 20 des Statuts de manière à lire:

"Les dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés (y compris par voie de paiements échelonnés) par le conseil d'administration, sous réserve des exigences légales, soit pas voie de dividendes en espèces, soit par voie de dividendes en nature."

Septième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 23 des Statuts de manière à lire:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 2002."

Huitième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de déterminer la date d'entrée en vigueur des décisions ci-dessus et des modifications des Statuts à partir du 1^{er} avril 2009.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte, sont estimés approximativement à EUR 4.500,-.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à l'Assemblée, les membres du bureau, tous connus par le notaire leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: V. BROWN, M. HERMANN, S. DUPIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11512. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050441/242/303.

(090058297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Delta Lloyd Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le mardi 7 avril 2009

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William GILSON, Président et Administrateur du Conseil d'administration
- M. Bruno MOORS, Administrateur

- M. Jan VAN AUTREVE, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 9 Avril 2009.

Pour extrait conforme

William GILSON

Administrateur

Référence de publication: 2009050518/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Leeuwarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050519/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05136. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Horus Mining Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 96.690.

Par la présente, les sociétés administratrices de la société HORUS MINING INVESTMENTS S.A. c'est-à-dire la S.A. HELLA INDUSTRIAL et la INC THALIA INVEST HOLDING démissionnent de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

POUR COPIE CONFORME

HELLA INDUSTRIAL S.A.

Me KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009050522/289/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Elf Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 145.853.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of April,

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Neo Capital Private Equity Fund I, a partnership of the English Law, registered in the Commercial Register under the number LP12669, with registered office at 75 Wimpole Street, London W1G 9RU,

here represented by Mr Frédéric DEFLORENNE, chartered accountant, residing professionally at L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 9 April 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

The name of the company is "Elf Investment" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1 of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party Neo Capital Private Equity Fund I, the said appearing party represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of manager is set at one (1). The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Eytan Hanouna, manager, born on 1 September 1972 in Casablanca (Marocco), with address at 6, Child's Walk, London (United Kingdom);

2. The registered office of the Company is set at 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the undersigned notary this original deed .

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Neo Capital Private Equity Fund I, un partnership de droit anglais immatriculé au registre des sociétés sous le n° LP12669, dont le siège social est 75 Wimpole Street, Londres W1G 9RU,

représentée par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Le nom de la société est "Elf Investment (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes :

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société étant ainsi arrêtés par la partie comparante Neo Capital Private Equity Fund I, cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1). La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eytan Hanouna, gérant, né le 1^{er} septembre 1972 à Casablanca (Maroc), résident à 6, Child's Walk, Londres (Royaume Uni);

2. Le siège social de la Société est établi au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Fr. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009052349/220/501.

(090060456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Rocha J.M. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 220, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.412.

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur João Manuel ROCHA DE ALMEIDA, commerçant, né à Varzea (Portugal) le 29 septembre 1961, matricule n° 1961 09 29 098, demeurant à L-7634 Medernach, Schnepperkopp,

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Vitor DE OLIVEIRA RIBEIRO, carreleur, né à Gloria (Portugal) le 29 octobre 1970, matricule n° 1970 10 29 499, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 220, rue des 3 Cantons,

cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée "ROCHA J.M., S.à r.l.", avec siège social à L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf, constituée par acte du notaire Camille Mines, de résidence à Capellen en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 885 du 13 septembre 2005,

pour le prix de vingt mille (20.000) euros.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Vitor DE OLIVEIRA RIBEIRO, sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "ROCHA J.M., S.à r.l."

A la suite de cette cession les associés requièrent le notaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt mille euros, représenté par cent (100) parts sociales de deux cent parts sociales de deux cents (200) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur João Manuel ROCHA DE ALMEIDA, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Vitor DE OLIVEIRA RIBEIRO, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf à L-4980 Reckange-sur-Mess, 220, rue des 3 Cantons et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Reckange-sur-Mess."

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rocha De Almeida, De Oliveira Ribeiro, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2009. Relation: DIE/2009/3584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 avril 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009050143/234/48.

(090057555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

1. Le siège social de la société GECOFET PETROLEUM S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
2. Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON et Madame Patricia JUPILLE ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.
3. La société GORDALE MARKETING LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.
4. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société GECOFET PETROLEUM S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

L.M.C. Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009049456/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Royal Lys Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.095.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009049523/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.702.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.015.

Par résolutions signées en date du 11 février 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- James P. Garofalo, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Trevor Michael, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049913/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2009. Signature.

Référence de publication: 2009049540/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04863. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

ITW SP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 67.914.

Le bilan au 4 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Maurits De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2009049621/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07223. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Gabedelem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 23 mars 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Sophie Aaron, sans profession, demeurant au 22, avenue Léo Errera, B-1180 Bruxelles

- Jean-Michel Aaron, administrateur de sociétés, demeurant au 14, rue Sénebier, CH-1206 Genève

- Simone Retter, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en tant que commissaire aux comptes la Société de Gestion Internationale ayant son siège social au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour GABEDELEM S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009049979/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

DE Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.015.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54730 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009049645/211/12.

(090056975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Wolff Hoch- und Ingenieurbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 132.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009049651/206/13.

(090057029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.379.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 24 Mars 2009 que:

La Société APEX SILVER MINES LIMITED, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman a transféré

- 500 (cinq cent) parts sociales de la Société

à Golden Minerals Company ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of Newcastle, Etat du Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 3, Avril 2009.

Pour extrait conforme
Doris Marliani
Mandataire

Référence de publication: 2009049693/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 12.475.040,00.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de Semois.
R.C.S. Luxembourg B 122.210.

Extrait des résolutions circulaires prises par les associés de la société en date du 8 avril 2009

1. Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par JER Cornavin S.à r.l. et Finial S.A., associés de la Société (les Associés) en date du 8 avril 2009, que:

- Les Associés ont constaté et accepté la démission de Messieurs Jan Willem Overheul et Davy Beaucé en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2009.

- Les Associés ont décidé de nommer Messieurs Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg (Allemagne) et résidant professionnellement au 15 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, et Bruno Abbate, né le 2 septembre 1965 à Santa Maria Capua Vetere (Italie) et résidant professionnellement au 69 rue de Semois, L-2533 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet au 8 avril 2009 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Mr Martin Eckel, gérant de catégorie A;
- Mr Bruno Abbate, gérant de catégorie A;
- Mr Omar Danial, gérant de catégorie B; et
- Mr Pierre Currat, gérant de catégorie B.

2. Il résulte en outre des résolutions prises par les Associés en date du 8 avril 2009 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle, étant le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 69, rue de Semois, L-2533 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009049694/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.758.939.525,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.457.

—
Share transfer

It results from a share transfer agreement dated 20 April 2009 that BNY (Nominees) LTD has transferred 4,959,679 shares in Hutchison 3G Italy Investments Sàrl to Hutchison Europe Telecommunications Sarl with effect as of 20 April 2009.

It results that on 20 April 2009, Hutchison 3G Italy Investments Sàrl was composed of the following shareholders:

- Hutchison Europe Telecommunications Sàrl
- BNY (Nominees) Limited
- Hutchison Whampoa Europe Investments Sàrl

Suit la traduction française sincère et complète du texte qui précède

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 20 avril 2009 que BNY (Nominees) LTD a transféré 4.959.679 parts sociales de Hutchison 3G Italy Investments Sàrl à Hutchison Europe Telecommunications Sàrl avec effet au 20 avril 2009.

Il en résulte qu'au 20 avril 2009, Hutchison 3G Italy Investments Sàrl se composait des associés suivants:

- Hutchison Europe Telecommunications Sàrl
- BNY (Nominees) Limited
- Hutchison Whampoa Europe Investments Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009049887/1580/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Devonport Maritime Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.710.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049701/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06308. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

GER LOG 14 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.337.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009049709/9356/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05619. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Bajo Aragón II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 137.308.

Constituée par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} février 2008, acte publié au Mémorial C no 972 du 19 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés par-devant Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2008, acte publié au Mémorial C no 1320 du 29 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAJO ARAGÓN II S.à r.l.

Philippe Toussaint / Eric Magrini

Référence de publication: 2009049715/9132/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05748. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

EMT-European Merchant and Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 37.489.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009049737/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01697. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Safer Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.560.

Constituée par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2599 du 14 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Safer Holdings S.à r.l.

Eric MAGRINI / Philippe TOUSSAINT

Référence de publication: 2009049718/9135/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05730. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009049722/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04766. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Intertrading Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.633.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049736/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05144. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Loceurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.839.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour LOCEUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049742/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04873. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Domicile Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 48.585.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour DOMICILE HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049750/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04891. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Helix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 103.582.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour HELIX INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049751/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04893. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Compagnie de Participations Link Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 56.678.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour: COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LINK HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009049752/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04895. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Verger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 101.055.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009049774/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

P.P. Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.653.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 avril 2002, acte publié au Mémorial C no 1207 du 14 août 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2836 du 7 décembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.P. Luxco Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Jean-Christophe Dauphin / Signature

Référence de publication: 2009049776/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04925. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd.

Signature

Référence de publication: 2009049787/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03867. - Reçu 58,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Sostherne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.611.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 janvier 2004, acte publié au Mémorial C no 233 du 26 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOSTHERNE INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049779/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04910. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1677 du 7 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 décembre 2008, acte publié au Mémorial C n° 417 du 25 février 2009.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg)

Signatures

Référence de publication: 2009049780/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05440. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH EUROPE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049788/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03864. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Platane Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.240.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 324 du 8 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Platane Administration S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049781/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05437. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Dinder's S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 mars 1990, acte publié au Mémorial C no 363 du 8 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DINDER'S S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049782/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05433. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Marlipar Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.638.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 745 du 12 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marlipar Holdings S.à. r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) SA

Signatures

Référence de publication: 2009049783/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05432. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 32.640.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009049795/649/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05320. - Reçu 132,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Marlipar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.635.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 775 du 18 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marlipar Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049784/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05430. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Marlipar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.636.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 775 du 18 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marlipar Finance S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049785/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05427. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.809.

EXTRAIT

En date du 29 août 2008, le gérant de la Société nommé IXIS CMNA International Participations (No 1) LLC, ayant son siège social au 919, Market Street, USA - 19801 Wilmington, enregistré au Division of Corporation (Delaware - USA) sous le numéro 3877282, a fusionné avec IXIS CMNA International Holdings Inc., ayant son siège social au 919, North Market Street, Suite 770, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, enregistré au Division of Corporation (Delaware - USA) sous le numéro 3890134.

Le nom de l'entité qui survit après la fusion est IXIS CMNA International Holdings Inc.

IXIS CMNA International Holdings Inc. devient par conséquent gérant de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009049985/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Baldor Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.361.

Constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 237 en 1992. La devise du capital a été convertie en Euros par acte sous seing privé en date du 3 mai 2001 et dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 1147 du 12 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALDOR INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009049786/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05425. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

MH Germany Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne MULLER.

Référence de publication: 2009049789/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04143. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

Par résolutions signées en date du 11 février 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- James P. Garofalo, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New-York, Etats-Unis de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Trevor Michael, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New-York, Etats-Unis au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049917/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Orellana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 65.755.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009049790/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04949. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Selargius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.913.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELARGIUS SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009049806/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04848. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Clairmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 89.459.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2009 que:

1. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Raymond FRITSCH, employé, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset, de Madame Anne SCHMITT, employée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset et de Madame Manuela MARAITE, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset, sont renouvelés pour une période de 6 ans qui prendra fin en 2013.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Corinne PARMENTIER, maître en sciences de gestion, démeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset, est renouvelé pour une période de 6 ans qui prendra fin en 2013.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009050000/1644/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Milton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.714.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILTON INVESTMENTS SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009049807/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04849. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Capras SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.880.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPRAS SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009049808/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04855. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Vantose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.716.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANTOSE S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009049809/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04861. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

N.G.C. Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.525.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.G.C. Titrisation S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009049810/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04858. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

FoodVest Equity Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Liongem Sweden 1 AB", a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at C/O CorpNordic Sweden AB, Box 162 85, 103 25 Stockholm, Sweden, registered with company number 556753-4549,

here represented by Mr François DEPRez, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "FoodVest Equity Co S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.123, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 882, dated 15 May 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 21 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2296, dated 19 September 2008.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the corporate object clause of the Company and that, as a consequence, article 2 of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as

the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Second resolution

The sole shareholder decides to suppress the classes of shares of the Company so that the Company's share capital shall from now on be represented by eighty-five million two hundred thousand three hundred and eighty-six (85,200,386) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each having the same rights in all respects and to be renumbered from one (1) to eighty-five million two hundred thousand three hundred and eighty-six (85,200,386).

Third resolution

The sole shareholder decides to suppress the authorised share capital of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to (i) increase to five the number of directors of the Company, (ii) to create two classes of directors to be named Director A and Director B and (iii) to provide that the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to suppress the restrictions to the transfer of shares of the Company and, as a consequence, to fully restate article 6 of the Company's articles of association.

Sixth resolution

Inter alia as a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of "FoodVest Equity Co S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at eight hundred and fifty-two thousand three pounds sterling and eighty-six pence (GBP 852,003.86), represented by eighty-five million two hundred thousand three hundred and eighty-six (85,200,386) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be. Any transfer of shares will become effective vis-à-vis the Company upon (i) registration of the transfer and its date into the share register by the transferor and transferee, or (ii) notification of such transfer to the Company and subsequent registration in the share register by its directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General Meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may there and then adjourn any general meeting of shareholders underway for a period not exceeding four (4) weeks. Any general meeting of shareholders underway must be adjourned at the request of shareholders representing twenty percent (20%) of the share capital.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight days before the date of the meeting. If required by Law, the convening notices shall be published in Luxembourg.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of March at 3.00 p.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only a vote in favour or against the proposed resolution, or an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented. No quorum shall be required for general meetings of shareholders, unless otherwise provided by Law or in these articles of association. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions will not be taken into account for quorum and majority. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of Directors

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of five members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having gained knowledge of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may fill out this vacancy on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 13. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director, as the case may be, and of the general meeting of shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

The board of directors shall meet at least once every three months (except as otherwise agreed by the directors), upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors at least five (5) Business Days (meaning a day (other than a Saturday, a Sunday or a public holiday) on which banks in London, New York and Luxembourg are normally open for the conduct of general banking business) in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least three directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors. Notwithstanding the foregoing, no quorum shall be present unless the majority of directors at the meeting are non-UK tax residents. Should the quorum not be constituted at any meeting of the board of directors, the relevant meeting shall be adjourned for five (5) Business Days.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A director shall not be entitled to vote at any meeting of the board of directors on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such interest prior to the start of the meeting, subject in all cases to any stricter mandatory provisions of Luxembourg law.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors. Copies of the minutes of any meeting or circular resolutions of the board of directors, shall be given to each director as soon as reasonable practicable and not later than fifteen (15) days of the holding of any such meeting or the passing of any such circular resolutions.

Art. 15. The board of directors or the sole director, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 16. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office if the Company meets the criteria determined by article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings.

F. Financial year - Profits

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on 1st October of each year and shall end on 30 September of the following year.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 21. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint the following person(s) as additional directors of the Company:

- a) Mr Andreas Von Paleske, associate, born on 13 May 1977 in Frankfurt, Germany, having his professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as a Director A;
- b) Mr Richard Brekelmans, employee, born on 12 September 1960 in Amsterdam, The Netherlands, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, as a Director B.

Their mandates will be for a term to expire after the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 30 September 2009.

Eighth resolution

The sole shareholder decides that the current directors of the Company shall henceforth be named Director A or Director B as follows:

- (i) Ms Janet Mary Dunlop shall henceforth be named as "Director A",
- (ii) Mr Johan Dejans shall henceforth be named as "Director B", and
- (iii) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée represented in all circumstances by Mr. Johan Dejans its permanent representative (représentant permanent), shall henceforth be named as "Director B".

Ninth resolution

As a consequence of the aforementioned resolutions the sole shareholders declares that the number of directors of the Company is fixed at five (5) and that the board of directors of the Company is, with effect as of the date of the present deed, composed as follows:

- 1) Ms Janet Mary Dunlop, as a Director A;
- 2) Mr Andreas Von Paleske, as a Director A;
- 3) Mr Johan Dejans, as a Director B;
- 4) Mr Richard Brekelmans, as a Director B;
- 5) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., as a Director B, represented by its permanent representative Mr Johan Dejans.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Liongem Sweden 1 AB ", une société constituée selon les lois suédoises, ayant son siège social à C/O CorpNordic Sweden AB, Box 162 85, 103 25 Stockholm, Suède, enregistrée sous le numéro 556753-4549

ici représentée par Monsieur François DEPPEZ, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mars 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "FoodVest Equity Co S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 125.123, constituée par un acte notarié en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 882, en date du 15 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296, en date du 19 septembre 2008.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la clause d'objet social de la Société et que, par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer les catégories d'actions de la Société de telle sorte que le capital social de la Société sera désormais représenté par quatre-vingt-cinq millions deux cent mille trois cent quatre-vingt-six (85.200.386) actions d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune ayant les mêmes droits à tous égards et renumérotées de un (1) à quatre-vingt-cinq millions deux cent mille trois cent quatre-vingt-six (85.200.386).

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer le capital autorisé de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) d'augmenter à cinq le nombre des administrateurs de la Société, (ii) de créer deux catégories d'administrateurs qui seront désignés "Administrateur A" et "Administrateur B" et (iii) que la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer les restrictions relatives aux transferts des actions de la Société et, par conséquent, de reformuler l'article 6 des statuts de la Société.

Sixième résolution

Suite notamment aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de "FoodVest Equity Co S.A." (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à huit cent cinquante-deux mille trois livres sterling et quatre-vingt-six pennies (GBP 852.003,86) représenté par quatre-vingt-cinq millions deux cent mille trois cent quatre-vingt-six (85.200.386) actions d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas. Toute cession d'action sera effective envers la Société après (i) enregistrement par le cédant et le cessionnaire de la cession ainsi que de sa date dans le registre des actions nominatives, ou (ii) notification de ladite cession à la Société et l'enregistrement subséquent dans le registre des actions nominatives par ses administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées Générales des actionnaires - Résolutions de l'associé unique

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un associé, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence ; toute référence faite dans ces statuts à "l'assemblée générale des actionnaires" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, en fonction du contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Ces convocations devront être publiées au Luxembourg si requis par la Loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Chaque actionnaire pourra voter au moyen de formulaires de vote envoyés par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront seulement utiliser les formulaires mis à disposition par la Société et indiquant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale des actionnaires, l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, les propositions soumises pour décision à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter pour chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui montreraient plus d'un vote en faveur, ou contre, ou une abstention pour la même résolution, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils font référence.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Aucun quorum n'est requis pour les assemblées générales des actionnaires, sauf disposition légale ou statutaire contraire. Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés. Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le Conseil d'Administration

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, pourront être réélus pour des mandats consécutifs. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés "Administrateurs A" ou "Administrateur B".

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, les administrateurs restants pourront provisoirement y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira au minimum une fois tous les trois mois (sauf accord différent des administrateurs), sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq Jours Ouvrés (5) (soit un jour (à l'exclusion du samedi, dimanche ou d'un jour férié) où les banques sont normalement ouvertes pour le cours normal des affaires à Londres, New York et Luxembourg) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et de garantir une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins trois administrateurs, incluant au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, le quorum ne sera pas réuni à moins qu'une majorité des administrateurs à la réunion soient des non-résidents du Royaume-Uni au regard du droit fiscal. Si un tel quorum n'est pas réuni, la réunion sera ajournée dans un délai de cinq Jours Ouvrés (5).

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, en ce compris le président, n'aura de voix prépondérante. Un administrateur ne pourra pas voter à une réunion du conseil d'administration concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil d'administration sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil d'administration et sous réserve de dispositions plus strictes de la loi luxembourgeoise.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil d'administration. Il sera donné à chacun des administrateurs les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours après une réunion du conseil de gérance ou l'adoption de résolutions circulaires.

Art. 15. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, et par tout signataire dûment autorisé, dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la Société

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats, qui ne pourra excéder six ans.

L'institution du commissaires aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale, qui fixera la durée de son/leur mandat, dans le cas où la Société satisfait les conditions requises par l'article 35 pour la période établie par l'article 36 de la loi du 19 septembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 19. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde est à la libre disposition des actionnaires. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 21. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi. "

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs additionnels de la Société:

a) Monsieur Andreas Von Paleske, associate, né le 13 mai 1977 à Francfort, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant qu'Administrateur A;

b) Monsieur Richard Brekelmans, employé, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2009.

Huitième résolution

L'associé unique décide que les administrateurs actuels de la Société seront désormais désignés "Administrateurs A" et "Administrateur B" comme suit:

(i) Madame Janet Mary Dunlop sera désormais désignée "Administrateur A",

(ii) Monsieur Johan Dejans sera désormais désigné "Administrateur B", et

(iii) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée représentée dans toutes les circonstances par son représentant permanent Monsieur Johan Dejans, sera désormais désignée "Administrateur B".

Neuvième résolution

Suite notamment aux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique déclare que le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et que, à partir de la date du présent acte, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

1) Madame Janet Mary Dunlop, en tant qu'Administrateur A;

2) Monsieur Andreas Von Paleske, en tant qu'Administrateur A;

- 3) Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B;
 4) Monsieur Richard Brekelmans, en tant qu'Administrateur B;
 5) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que Administrateur B, qui sera représentée dans toutes les circonstances par son représentant permanent Monsieur Johan Dejans.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEPREZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3451. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009052351/239/600.

(090060216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

FGA Capital Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGA Capital Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2009049811/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03872. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Prodex Consulting International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.743.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049813/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03505. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Neoconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4965 Clemency, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 124.910.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009049849/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05301. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Plough Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.728.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049814/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05072. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Dugosch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.691.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009049841/592/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05810. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Acierco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.285.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 février 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Sylvie Duvieusart-Marquant, avec adresse au 9, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-Sur-Syre
- Paul James Lawrence, avec adresse au 1811, Avenida Farrapes, 90220-005 Porto Alegre, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049903/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Imagine Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 50.380.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUFICAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009049850/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05307. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Le bilan et l'annexe au 30/09/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coast Holding S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009049851/5480/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05800. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.338.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour la Société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009050573/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Travel Services International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRAVEL SERVICES INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049852/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05784. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Travel Services International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRAVEL SERVICES INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049853/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05783. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

P.P. Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.653.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P.P. Luxco Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Jean-Christophe Dauphin / Laetitia Cariaux

Référence de publication: 2009050071/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.
